

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

SERVICE DES DOUANES

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 1er au 14 novembre 2001 inclus)

CODE DEVISE PAYS	DEVICES	Cours en francs pacifiques
USD Etats-Unis d'Amérique.....	1 dollar U.S.	132,00
CHF Suisse.....	1 franc suisse	80,89
AUD Australie.....	1 dollar	66,74
HKD Hong Kong.....	1 dollar	16,92
SGD Singapour.....	1 dollar	72,17
NZD Nouvelle-Zélande.....	1 dollar	54,64
FJD Fidji.....	1 dollar	57,09
SEK Suède.....	1 couronne suédoise	12,55
CAD Canada.....	1 dollar canadien	83,83
NOK Norvège.....	1 couronne norvégienne	14,96
DKK Danemark.....	1 couronne danoise	16,03
JPY Japon.....	100 yens	108,14
GBP Grande-Bretagne.....	1 livre sterling	191,70
BEF Belgique.....	1 franc belge	2,95
ITL Italie.....	100 lires	6,16
DEM Allemagne.....	1 deutsche mark	61,01
NLG Pays-Bas.....	1 florin	54,15
ATS Autriche.....	1 schilling	8,67
ESP Espagne.....	1 peseta	0,71
PTE Portugal.....	1 escudo	0,59
EUR Euro.....	1 Euro	119,33

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES

CURATELLE AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS

AVIS N° 3107 DAF. REC-HYP.

Il est donné avis de recherche des héritiers de
Mmes Christine Roapamoa, Terunapaepaetuahiva Pautu

épouse Ieremia, décédée à Faaa le 25 décembre 1996,
MM. Antonin Pautu, décédé à Faaa le 4 novembre 1972,
Vivirai Teiho, décédé à Pirae le 18 octobre 1913, Taumihau
Hapairai, Faai a Hapairai, Taurai a Tahuarai, Teraituua et
Tururai a Tautu, Mmes Teuruarii Tahuhuatama, décédée le
27 janvier 1891, Tetuareia Tahuhuatama, décédée le
24 novembre 1908, M. Tooiti Tahuhuatama, décédé le 26 mai
1948, Mmes Teriivahine, Taurai vahine, Teraituua,
M. Tamatoa a Huri, Mmes Teipoariki, Pahakarua a Tearo,
Tahiri a Teviriga, MM. Marcel Willie Bernardeau, né à
Tevaitoa le 1er septembre 1904 et Tahutini a Teahutapu
lesquels sont invités à se faire connaître à la direction des
affaires foncières (division de la recette-conservation des
hypothèques) "Fare haamanaraa" à Fare Ute.

Fait à Papeete, le 22 octobre 2001.

*Le curateur aux successions
et biens vacants,
Louis PICARD.*

OFFICES DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par décision n° 2001-77 DDRX/SAT/DAC du 16 octobre
2001.— A compter du 18 octobre 2001, l'Office des postes et
télécommunications commercialise à la vente quatre
nouveaux postes mobiles :

Modèle	Prix de vente H.T. en F CFP	Prix de vente T.T.C. en F CFP
1 - le poste Motorola V2288	14.324	15.900
2 - le poste Alcatel OT 302	20.631	22.900
3 - le poste Alcatel OT 501	44.955	49.900
4 - le poste Alcatel OT 701	49.550	55.000

A l'issue de la période de garantie fixée à 12 mois pour les
postes mobiles, le fournisseur de terminaux de l'Office des
postes et télécommunications s'engage à assurer le service
après-vente et proposera un devis avant toute intervention.

Ces nouveaux tarifs doivent être mis à jour dans le
chapitre K du catalogue des tarifs des télécommunications.